



Refus de délivrance carte séjour retraité

Par **Lylysaro**, le **01/04/2018 à 19:46**

Bonjour, j'ai vécu en France de 1969 à 1979 j'avais la carte de résidence de 10 ans, je touche une retraite versée par la France, je veux établir une carte de séjour retraité, l'ambassade me demande la photocopie de l'ancienne carte mais je l'ai perdue j'ai un justificatif que la préfecture de police en France m'a transmis qui note qu'il ne peut pas me donner un duplicata car les archives sont détruites et qu'il n'a pas le numéro de mon ancienne carte. Puis-je demander avec ce document la carte de séjour, et est-ce que je peux la demander en France. Merci pour votre aide.

Par **Visiteur**, le **01/04/2018 à 21:24**

Bonjour,
Vous ne pouvez pas obtenir cette carte sans disposer de l'ancienne ? C'est étonnant ! Ou spécifique aux Algériens...

Par **Lylysaro**, le **01/04/2018 à 22:12**

Je ne sais pas pourquoi vous me dites ça je cherche des avis positifs car j'ai la preuve que je possédais une carte de résidence c'est pas de l'humanisme.